



## Sondage de COC sur les revenus individuels

Artistes et personnes qui travaillent en culture, si le chapeau fait!

**But : compiler des informations sur les portfolios de revenus des personnes qui œuvrent en culture, particulièrement les artistes.**

À la suite de nombreuses demandes de données sur les sources de revenus et les niveaux de revenus des artistes et autres personnes qui travaillent en culture, COC entreprend une 3<sup>e</sup> étude nationale sur l'ensemble du secteur.

*À qui s'adresse ce sondage?*

Toute personne qui travaille dans le domaine des arts et de la culture, à quelque titre que ce soit. Que ce travail soit votre première, deuxième ou troisième source de revenus n'a pas d'importance, nous espérons que vous répondrez à l'enquête.

*Pourquoi cette enquête est-elle nécessaire?*

L'ensemble du secteur a besoin de ces informations, qui sont difficiles à obtenir dans le contexte du marché et les arrangements contractuels à court terme (économie de « gig »). La multiplicité des sources de revenus crée des angles morts pour les statistiques officielles (RECENSEMENT, etc.). Cette enquête innovante tient compte de cette réalité et l'aborde en conséquence.

*En quoi cette enquête est-elle innovante?*

En séparant les occupations professionnelles et en ajoutant l'enseignement comme une ligne de revenus spécifique. La ventilation des revenus dans ces catégories permet d'analyser les différentes façons dont la main-d'œuvre culturelle, en particulier les artistes, consacrent leur temps et reçoivent une rémunération.

*De quoi ai-je besoin avant de commencer le sondage?*

Idéalement, les répondants ont reçu tous leurs T4 et ont compilé leurs revenus de 2025 provenant de toutes les sources. On présume que la plupart des répondants ont fait le suivi de leurs divers aspects de travail en termes d'heures facturables et de rémunération reçue.

Les répondants devraient également prendre le temps de lire sur les différents groupes d'occupations culturelles (voir ci-dessous), car cela aura une incidence sur leurs réponses dans le sondage.

Avec un instrument de sondage limité (SurveyMonkey), la majorité des réponses sont des cases à cocher ou des chiffres (aucune décimale) et n'acceptent pas les caractères spéciaux tels que les symboles de pourcentage et de dollar. Un certain nombre de questions redondantes sont posées afin de comparer les différentes sources de revenus. Cela permet une analyse quantitative plus efficace.

Aucune des questions démographiques n'est obligatoire, mais plus les participants partageront d'informations, plus il sera possible d'obtenir des éléments d'analyse qualitative.

L'enquête devrait durer entre 5 et 25 minutes selon le nombre de catégories de revenus.



### *La suite logique du questionnaire*

Le questionnaire comporte cinq grandes sections

1. les revenus culturels
  - a. Production artistique et créative
  - b. Enseignement
  - c. Technique et opérationnel
  - d. Administration et gestion
  - e. Collecte et préservation du patrimoine
  -
  - Rémunération en \$
  - Nombre d'heures
  - % de travail indépendant
  - Niveaux d'éducation
  - Professions
  - Sous-secteurs
2. Revenus non culturels
3. Revenus du ménage/partenaire
  - Revenus culturels en \$
  - Revenus non culturels en \$
4. Bénévolat
  - Nombre d'heures consacrées au bénévolat
  - Niveau de compétence
5. Données démographiques

### *Limites méthodologiques*

1. Il est impossible de concevoir un questionnaire exhaustif permettant d'explorer en profondeur les centaines de milliers de portefeuilles de revenus uniques à multiples facettes. Les participants sont priés de contribuer au mieux de leurs connaissances et de le faire dans le cadre des grandes catégories fournies afin de disposer de données comparables.

2. COC reconnaît que cette enquête n'est pas tout à fait conforme aux groupements professionnels (codes nationaux des professions), mais elle va de l'avant en sachant que de nombreuses personnes travaillant dans le domaine de la culture ne se "voient" pas à travers les lentilles statistiques officielles. Les participants sont donc invités à faire preuve de discernement dans leurs réponses. Par exemple, si le revenu n'est pas lié à la création de biens et de services culturels ou artistiques, il ne doit pas être inclus dans la production créative et artistique. En outre, les répondants doivent faire la distinction entre les revenus liés à l'activité et ceux liés à l'enseignement.

Ex. 1 : un chorégraphe crée de l'art (par le mouvement) mais peut également enseigner la chorégraphie à des troupes de danse.

Ex. 2 : une gestionnaire en culture peut gagner un salaire à temps partiel en gérant une compagnie de théâtre et gagner également un salaire à temps partiel en donnant des cours de gestion de scène et/ou d'entrepreneuriat.



### *Instructions pour les réponses*

-Utiliser que des nombres entiers, arrondir au nombre entier le plus proche si nécessaire.

-N'utilisez pas les signes \$ ou % ou tout autre caractère spécial.

Pour toutes les catégories de revenus, n'incluez pas les taxes de vente (si vous êtes inscrit à la TVH/TVP) et n'incluez pas les portions de subventions/prix qui ne sont pas liées à votre gain personnel ou à votre utilisation discrétionnaire.

#### *Qu'est-ce qui est inclus dans la production artistique et créative?*

Incluez tous les revenus directs tirés de la musique, de l'artisanat, de la peinture, de la sculpture, de l'écriture, etc. tels que les ventes, les honoraires, les prix en espèces, les honoraires, les subventions, les droits d'auteur.

Tout ce qui ressemble à un salaire "net".

Exclure les parties de toutes subventions qui ne sont pas directement liées à la rémunération artistique du répondant (c'est-à-dire tout montant lié aux dépenses : embauche d'autres personnes, honoraires, déplacements, per diem, taxes de vente, etc.)

Ventilez les revenus tirés de l'enseignement. Les cours de maître et les ateliers sont également considérés comme de l'enseignement.

#### *Qu'est-ce qui est inclus dans l'enseignement?*

Toute forme de rémunération que vous avez reçue pour guider d'autres personnes dans une optique pédagogique dans leur apprentissage.

Cela inclut les ateliers techniques ou artistiques, les cours de maître, les podcasts, etc. que ce soit sur une base régulière (par exemple, des leçons hebdomadaires) ou de manière ponctuelle.

Concernant la direction artistique de groupes (chorales, orchestres et/ou troupes de danse), svp discerner entre l'enseignement d'un ensemble (présumément des amateurs/apprenants ou semi-professionnels) vs la direction pure d'un ensemble (présumément des semi-professionnels ou professionnels) qui se produit sur scène.

#### *Qu'est-ce qui est inclus dans les revenus techniques et opérationnels?*

Tout ce qui apporte un soutien non créatif à la production. Par exemple, la direction de plateau, les chaperons, placiers/placières et les personnes qui opèrent l'autobus de tournée. Toutes les personnes qui font partie des équipes de « tech », celles qui opèrent des caméras ou microphones, les gréeurs/gréieuses.

En d'autres termes, vous ne créez pas l'art ou l'artisanat, mais sans votre participation, personne n'entendrait l'arbre qui tombe, comme le dit le proverbe.



*Qu'est-ce qui est inclus dans la catégorie des recettes administratives/de gestion?*

Dans un sens familier, tout ce qui est lié au travail de bureau. Vous ne faites pas de l'art, vous n'enseignez pas l'art, vous faites partie de la structure qui assure la création de l'art ou de la culture, que ce soit grâce à vos connaissances en comptabilité, à la rédaction de demandes de subventions pour votre organisme, à vos compétences en communication ou à la création de sites web.

*Qu'est-ce qui est inclus dans les revenus non culturels?*

C'est très simple : tout ce qui ne fait pas partie des arts ou de la culture. Par exemple, conduite de taxi, service d'avis légal, dentiste, un travail en construction. Si cela ne contribue pas au paysage artistique ou culturel, il faut l'inclure ici.

Les groupes de professions culturelles utilisés dans cette enquête

Les professions de la **création et de la production artistique** s'occupent de la création, de la production et de la diffusion de biens et de services culturels. De nombreuses professions traditionnellement associées à la culture, telles que les peintres, les actrices, les danseurs, les écrivains et les musiciennes, entrent dans cette catégorie.

**Enseignement** : former d'autres personnes aux arts et à la culture à tous les niveaux, de la communauté aux études postdoctorales.

Les professions **techniques et opérationnelles** fournissent un soutien technique aux biens et services culturels de nature technique ou opérationnelle, tels que les techniciens travaillant à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion, les techniciens en dessin, etc.

Les professions liées à la **collecte et à la préservation du patrimoine** comprennent les bibliothécaires, les et les archivistes.

Les professions de **l'administration et de la gestion culturelles** fournissent la structure organisationnelle nécessaire à la création, à la production et à la diffusion des biens et services culturels.